Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 17/04/1997

La commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution législative favorable à la proposition de la Commission, sous réserve des modifications apportées au programme en question dans le rapport de M. Hendrick (PSE,RU). Tout en constatant qu'il s'agit uniquement de donner un cadre juridique aux futures actions envisagées pour la diffusion de la société de l'information, le rapporteur a plaidé pour la promotion d'une approche cohérente vis-à-vis de l'évolution des nouvelles technologies en matière d'information et de communication; cela implique pas seulement le recours aux moyens d'action les plus efficaces et économiques, mais aussi la prévention de l'exclusion et de la marginalisation des catégories les plus vulnérables. Le Parlement vise également à améliorer le contrôle de l'efficacité des mesures en question, soit directement par la surveillance sur l'activité des comités qui assistent l'Exécutif, soit par le biais d'un groupe consultatif et d'orientation, composé d'experts appartenant au milieu industriel et universitaire.